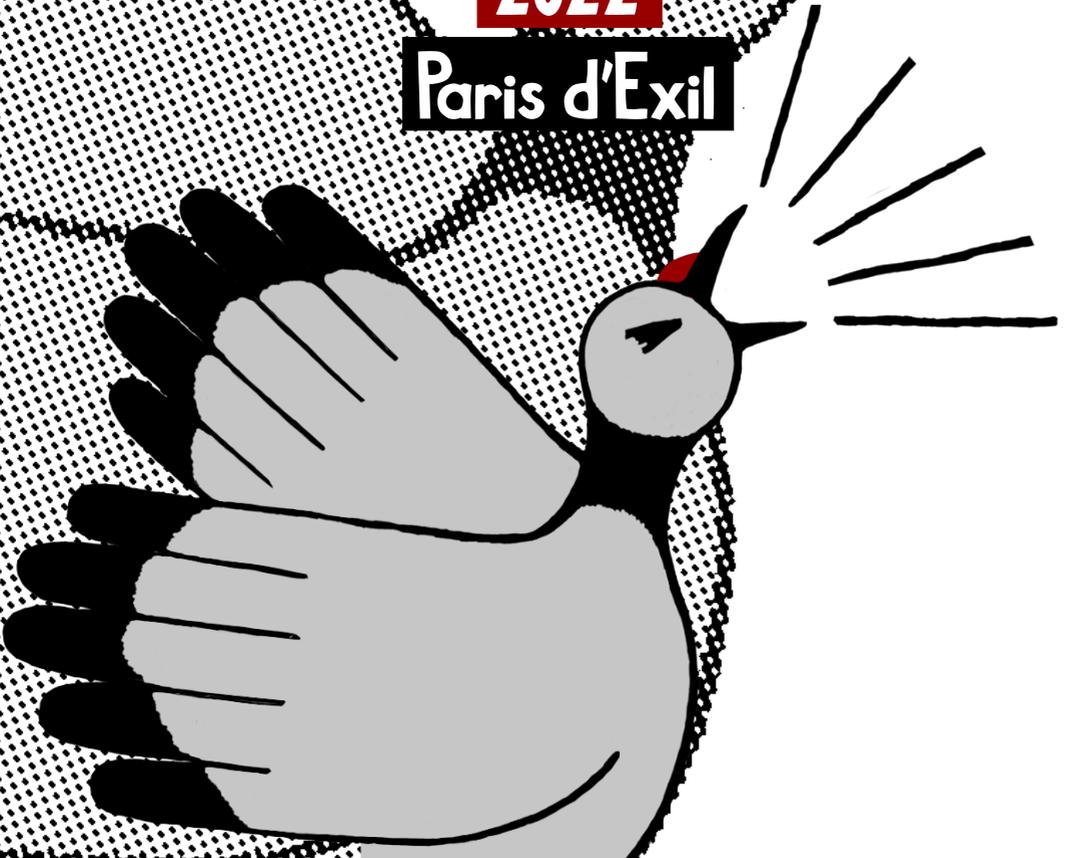




Rapport d'activité

2022

Paris d'Exil





PARIS
D'EXIL

ÉGALITÉ DES DROITS
POUR TOUTES



ABROGATION
DU CESEDA



 www.parisdexil.org  [parisexil](https://www.facebook.com/parisexil)  [paris_dexil](https://twitter.com/paris_dexil)

 [paris_dexil](https://www.instagram.com/paris_dexil)  parisdexil@parisdexil.org

Introduction

Paris d'Exil milite depuis 2016 pour la liberté de circulation et d'installation et le respect des droits des personnes étrangères, pour à terme les faire évoluer. L'association agit selon deux grands axes : porter un plaidoyer institutionnel et sensibiliser largement autour de ces objectifs ; lutter sur le terrain avec les premier·es concerné·es, à la fois dans un soutien à la vie quotidienne et à l'obtention de leurs droits, tout en visant leur autonomisation sur ces questions, ainsi qu'en apportant un soutien aux mobilisations.

En juillet 2022, l'association a emménagé dans son propre local, dans le XX^{ème} arrondissement, grâce au soutien financier de la Fondation Rothschild.

Au cours de l'année, nous avons participé à des manifestations et des réflexions inter-associatives, inscrivant Paris d'Exil dans une dynamique de réseaux nationaux et transnationaux. Notre engagement sur le terrain se traduit par une volonté de mobiliser plusieurs échelles d'action pour porter des revendications globales.

La guerre en Ukraine a démontré, s'il le fallait encore, la réalité du non-accueil d'une partie des personnes exilées, jugée indésirable, par les autorités et le racisme systémique auquel ils et elles sont confronté·es. L'Union européenne a pu garantir une protection immédiate accompagnée de nombreux droits ; la France a été capable de mettre en place en quelques jours un dispositif d'accueil. **Nous demandons qu'un tel accueil soit inconditionnel.**

En 2022, les obstacles à l'accès aux droits des personnes étrangères, se sont multipliés avec la dématérialisation des procédures administratives. Le traitement réservé aux exilé·es s'est durci avec une systématisation des OQTF et des IRTF criminalisant toujours plus le fait de ne pas avoir de papiers.

Durant cette même période, nous avons pu constater un renforcement des violences policières à l'encontre des personnes vivant dans des campements informels. Les personnes

OQTF
obligation de quitter le territoire français

IRTF
interdiction de revenir sur le territoire français

habitant en squat sont également soumises aux risques d'expulsion sans solution. Celles qui parviennent à être hébergées dans des dispositifs institutionnels (une minorité en Île-de-France), ne sont pas pour autant sécurisées, au contraire elles sont souvent déplacées d'hébergements temporaires en hôtels sociaux insalubres, toujours à risque de voir leur prise en charge se terminer. **Ces constats ont renforcé notre volonté de lutter pour un accueil inconditionnel et adapté, et le droit de tous et toutes à la mobilité. Nous soutenons les initiatives qui permettent de trouver des solutions alternatives, les plus pérennes possibles.**

Les élections présidentielles, puis législatives, qui se sont déroulées en avril 2022 ont permis à 91 personnes d'extrême-droite d'entrer au parlement. Cette situation désolante pour les droits des personnes étrangères, directement visées par ces député·es, nous amène à renforcer notre plaidoyer institutionnel auprès des parlementaires allié·es, et ce afin d'anticiper la énième loi "asile et immigration" proposée par le ministre de l'Intérieur. **À cette fin, Paris d'Exil participe à des collectifs inter-associatifs qui porteront des revendications auprès des parlementaires ainsi que de la société.**

FASTI
fédération des
associations de
solidarité avec
toute·s les
immigré·e·s

CESEDA
code de
l'entrée et du
séjour des
étranger·es et
du droit d'asile

Nous envisageons, à la suite de la FASTI de porter la revendication d'abroger le CESEDA. **Cette proposition suggère de changer les termes du débat et – au lieu d'agir en réaction à une situation qui se dégrade et des marges de manœuvre entravées sur ce sujet – de proposer un débat de fond sur la société et l'accueil. C'est aussi une des conditions pour garantir une liberté de circulation et d'installation effective et inconditionnelle.**

L'équipe de Paris d'Exil



LIBERTÉ
DE
CIRCULATION
ET
D'INSTALLATION

 www.parisdexil.org  [parisexil](https://www.facebook.com/parisexil)  [paris_dexil](https://twitter.com/paris_dexil)

 [@paris_dexil](https://www.instagram.com/paris_dexil)  parisdexil@parisdexil.org



↑ Le nouveau local de Paris d'Exil.

Sommaire

8-49 **Partie 1** Rapport moral

9-21 Pôle majeur-es

- 9-10 Présentation
- 10-11 Missions et actions
- 12-14 *Accompagnements et suivis*
- 15-17 *Atelier cuisine*
- 17 *Hébergement solidaire*
- 18-19 *Autonomie numérique*
- 20 *Maraudes*
- 21 *Permanence juridique*

22-33 Pôle mineur-es

- 22 Présentation
- 23 Missions et actions
- 23-24 *Hébergement*
- 24-25 *Cours de français*
- 25-26 *Atelier Voltaire*
- 27 *Sorties*
- 28 *Collectif jeunes majeur-es*
- 29-33 *Atelier 4A*

34-49 Pôle plaidoyer

- 34 Présentation
- 34 Missions et actions
- 34-36 *Plaidoyer institutionnel*
- 37 *Contentieux juridique*
- 37-45 *Campagnes politiques et de sensibilisation*
- 46 *Militantisme transnational*
- 47 *Interpellations*
- 47 *Événements*
- 48-49 *Mobilisations*

50-53 **Partie 2** Rapport financier

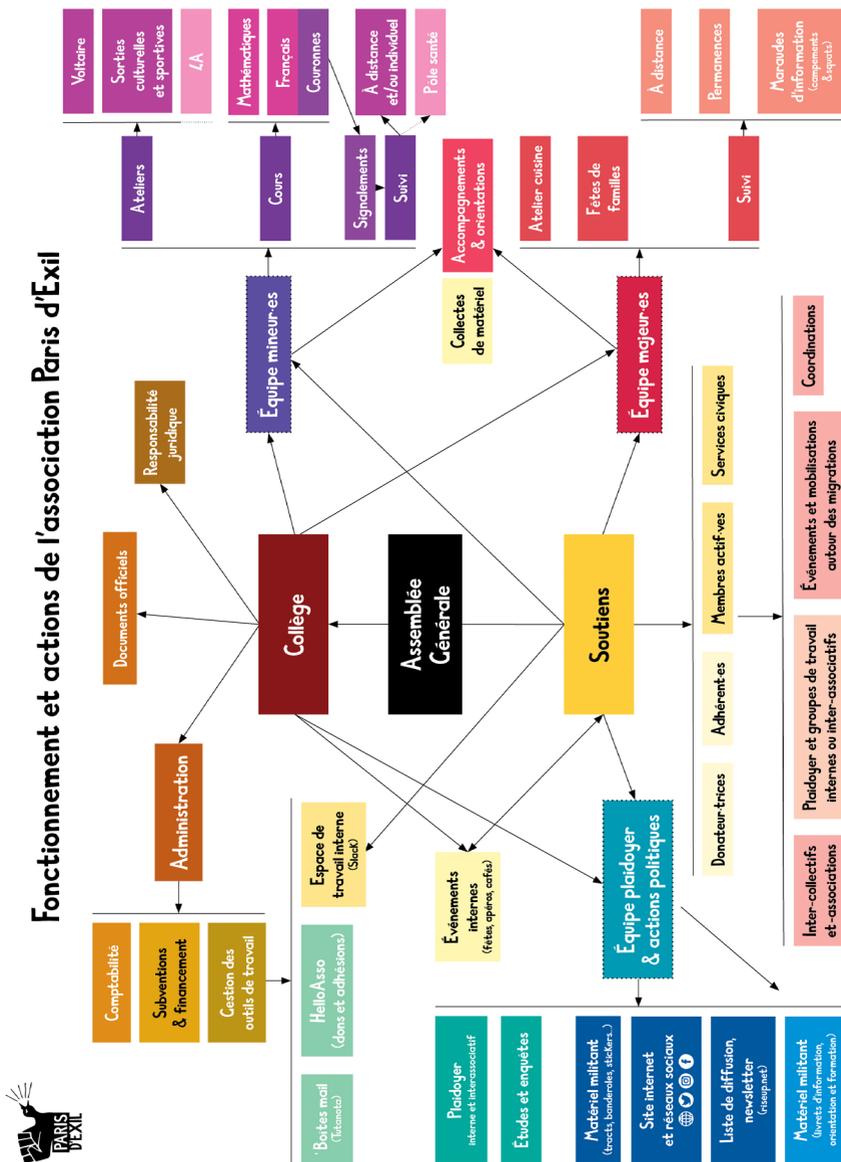
54-58 **Partie 3** Annexes

- 54 Questions à l'ordre du jour de l'AG
- 54-55 L'association
- 56-58 Statuts de l'association

Partie 1 RAPPORT MORAL

L'association est toujours structurée entre plusieurs équipes représentées au collège.

Fonctionnement et actions de l'association Paris d'Exil

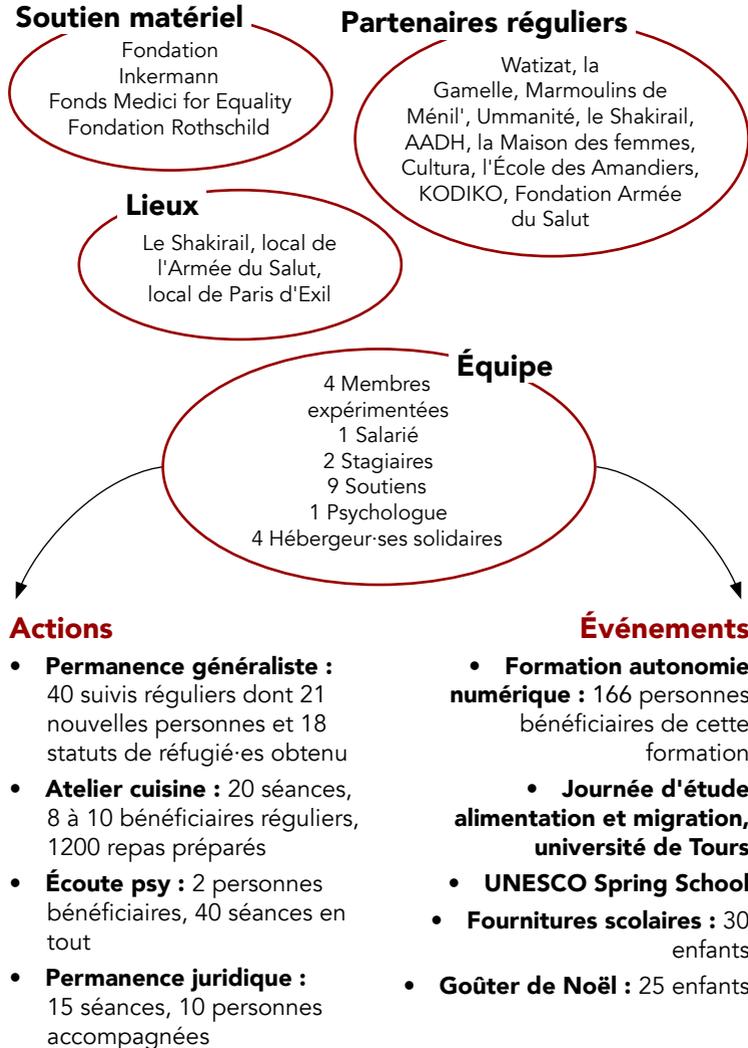


© Paris d'Exil, 2023

1. Pôle majeur-es

Présentation

En 2022 - ressources et actions



L'équipe

En 2022, l'équipe majeur-es est composée de 4 personnes assurant la formation et l'encadrement de deux stagiaires (3 mois puis 6 mois), d'une dizaine de soutiens qui participent aux permanences, prennent en charge des dossiers de suivi, ou bien suivent une famille en particulier qui est hébergée dans leur environnement proche, ainsi que 4 hébergeur-ses solidaires. Deux soutiens participent régulièrement à des maraudes d'information et d'orientation sur les campements et dans les squats. En 2022, une psychologue professionnelle a continué à proposer des séances d'écoute individuelle aux personnes qui le souhaitent. Le formateur du projet Autonomie numérique est venu compléter l'équipe en participant aux permanences et suivis, au titre de sa formation dans le champ social.

Chaque nouvelle personne qui rejoint l'équipe se voit proposer une formation de 2 demi-journées sur le parcours des personnes demandeuses d'asile et sans-papiers ainsi que sur l'aspect relationnel de l'accompagnement et nos grands principes d'intervention (ne pas remplacer l'Etat ni invisibiliser les personnes, privilégier les dispositifs institutionnels, puis à défaut associatifs et solidaires etc.). Elle est également orientée vers les formations de Watizat et d'ACF.

ACF
action contre
la faim

Missions et actions

Au sein de Paris d'Exil, le pôle majeur-es a pour mission d'accompagner les personnes adultes, seules ou en famille – primo-arrivantes, demandeuses d'asile, sans-papier ou récemment titulaires d'un titre de séjour – dans l'accès aux droits, vers l'autonomie. Cela se fait essentiellement lors de **deux permanences hebdomadaires durant lesquelles les personnes sont accueillies et orientées en présentiel ou bien par téléphone.**

Traduire, expliquer, faire en sorte que la vie quotidienne soit moins précaire, moins tournée vers la survie, et plus vers l'apprentissage, l'installation, la projection vers l'avenir, c'est faire échec au non-accueil, c'est œuvrer à notre échelle à une société où le respect des droits et la prise en compte de la globalité des besoins des nouveaux-elles arrivant-es permet une installation sereine dans la société d'accueil et des relations égalitaires.

Cet accompagnement rapproché, sur le long terme, vise également à **témoigner et alimenter le plaidoyer contre le non-accueil et le déni de droits auxquels sont confrontées les personnes exilées.**

Axes d'intervention

Informers les personnes en fonction de leur situation, sur leurs droits, afin de leur permettre d'opérer leurs propres choix, même entre deux options peu favorables :

- Orienter vers des permanences juridiques via le guide Watizat
- Accompagner pour les dossiers et entretiens OFPRA (récit, obtention de certificats médicaux/psy, préparation à l'entretien), CNDA (orientation vers des avocat·es, préparation en lien avec l'avocat·e) *en partenariat avec la Maison des femmes St-Denis et l'AADH*
- Informer sur la procédure Dublin, post-Dublin, le placement en fuite
- Accompagner pour obtenir ou rétablir les CMA
- Accompagner pour les recours contre une OQTF

Proposer des solutions pour améliorer la vie quotidienne, soutenir l'installation, quelle que soit la situation administrative :

- Suivre les demandes d'hébergement et obtenir des longs séjours pour garantir la stabilité résidentielle *en partenariat avec la Gamelle de Jaurès*
- Alerter les administrations responsables sur les conditions de vie dégradées dans les hébergements
- Accès à une alimentation choisie : orienter vers des distributions de fruits et légumes frais *en partenariat avec le Marmoulins du Menil et Ummanité*, atelier cuisine *en partenariat avec le Shakirail*
- Soutenir la scolarisation en collectant des fournitures scolaires *en partenariat avec Cultura et des associations partenaires*
- Proposer des moments de convivialité avec des fêtes pour les familles et une collecte de cadeaux pour Noël *avec l'école de la rue des Amandiers*

Après la régularisation :

- Orienter pour les procédures de regroupement et réunification familiale
- Aider à l'ouverture des droits : CMU, CAF, Pôle Emploi
- Accompagner sur les thématiques d'orientation et formation professionnelle *en partenariat avec Kodiko*
- Accompagner vers un suivi social institutionnel (assistante sociale de secteur)
- Aider à la stabilisation de l'hébergement/du logement

OFPRA
office français
de protection
des réfugié·es
et apatrides

CNDA
cour nationale
du droit d'asile

AADH
alliance des
avocats pour
les droits de
l'homme

CMA
conditions
matérielles
d'accueil (une
allocation
et le droit à
l'hébergement)

Shakirail
tiers-lieu
parisien de
résidence
artistique dans
le XVIII^{ème}
arrondissement
de Paris

CMU
couverture
maladie
universelle

CAF
caisse
d'allocations
familiales

Accompagnements et suivis

Nous identifions avec les personnes accompagnées quelles pourraient être les voies de régularisation, et les orientons si besoin vers du soutien juridique ou administratif à même de les aider le long des procédures.

Nous accompagnons certaines personnes depuis maintenant plusieurs années, du début des démarches jusqu'à l'obtention des papiers et au-delà. Une fois que la décision de régularisation est prise nous accompagnons les personnes pour aller jusqu'à l'obtention de la carte de séjour plastifiée et l'ouverture des droits : numéro définitif de sécurité sociale, CAF, inscription à Pôle emploi, mais aussi aide pour la réunification et le regroupement familial. Même lorsque les personnes bénéficient d'un accompagnement institutionnel dans ces démarches, elles reviennent fréquemment vers nous pour des informations, des problèmes de compréhension ou encore pour prendre contact avec certaines administrations pour faire avancer ou avoir des nouvelles de leurs dossiers. Ces démarches dématérialisées comme toutes les autres sont de notre propre expérience, indubitablement compliquées.



↓ Permanence au local de Paris d'Exil.

C'est sur la vie quotidienne et les besoins de base que se répercute avec le plus de violence le non-accueil, véritable politique de découragement et de harcèlement à l'endroit des personnes exilées. **Une des façons de militer pour l'égalité des droits est donc de soutenir les personnes au quotidien pour faire en sorte que le jour où elles accèdent à une forme de régularisation, elles n'aient pas été complètement découragées et démobilisées.**

Cela concerne l'alimentation, la santé, la scolarisation, et bien sûr l'hébergement. Nous appliquons le principe de subsidiarité : orienter les personnes en fonction de leurs droits, mobiliser les dispositifs institutionnels, notamment les travailleurs-ses sociaux. Si cela ne fonctionne pas ou mal, chercher des alternatives associatives ou solidaires. A la mesure de nos moyens, nous tentons de trouver une réponse aux besoins élémentaires de toutes les façons possibles.

Les accompagnements dans les administrations françaises permettent aux soutiens d'entrer dans ces lieux où le droit des étrangères n'est souvent pas respecté. Il est essentiel de rompre le face à face et le rapport de force raciste qui est le plus souvent la norme au sein des administrations envers les personnes exilées. Notre présence et nos témoignages participent à le combattre.

Chiffres

21 nouvelles personnes ou familles ont été accueillies et orientées lors des permanences ; 40 personnes/familles ont fait l'objet d'un suivi régulier ; 18 personnes/familles ont été reconnues réfugiées, dont 7 petites filles en leur nom propre.



↑ Distribution de fournitures scolaires au Crapo.



↑ Journée portes ouvertes au Shakirail.



↑ Atelier "lettres au Père Noël", décembre 2022.



↑ Collecte de fournitures scolaires, août 2022.

Atelier cuisine

L'atelier cuisine a démarré en juin 2019. À l'époque, l'enjeu était de permettre à des personnes non ou mal-logées de pouvoir se préparer des plats qui leur plaisaient. Le Shakirail a commencé à accueillir l'atelier en septembre 2019.

En effet, les personnes accompagnées nous avaient permis d'identifier les années précédentes que la nourriture qui était distribuée dans les lieux d'hébergement ou lors de certaines distributions était soit de mauvaise qualité, soit inadaptée en termes d'habitudes alimentaires. Contrairement à une croyance qui voudrait que quand on n'a rien, on mange n'importe quoi, les personnes exilées en France peuvent être amenées à ne pas consommer la nourriture qui leur est donnée. Produits périmés, sans saveur, mal adaptés... Les récits de refus de nourriture sont nombreux. L'acte de se nourrir est lié, au-delà du besoin strictement physiologique, à des choix que l'on fait en fonction de ses goûts, de la culture qu'on souhaite entretenir et transmettre, également au partage et à la convivialité. Ces registres sont le plus souvent négligés par les structures (notamment gestionnaires de centres d'hébergement) qui assurent des repas (même si de plus en plus d'associations et collectifs se mobilisent autour de ces questions).

Shakirail
tiers-lieu
parisien de
résidence
artistique dans
le XVIII^{ème}
arrondissement
de Paris



↑ Atelier cuisine.



↑ Atelier cuisine.

Chaque mardi, les membres de l'atelier se mettent d'accord sur un plat à cuisiner, les courses sont faites en fonction, avec un budget fixé autour de 50€, puis le plat est partagé sur place et emporté en portions chez soi. Les courses sont financées par l'association.

Au fil du temps, l'atelier cuisine s'est constitué autour d'un petit groupe d'habituées (même si l'atelier est mixte, la plupart des membres sont des femmes). C'est devenu un lieu où l'on vient cuisiner mais surtout se rencontrer, discuter, passer un bon moment et partager ses soucis.

Une permanence administrative s'est alors greffée sur ce moment, afin de répondre aux questions des unes et des autres. L'atelier cuisine est aussi l'occasion de rencontres et d'échanges entre personnes exilées et artistes résident·es du lieu.

En 2023, nous souhaitons développer encore davantage le caractère auto-géré de l'atelier cuisine en impliquant toujours plus les participantes dans sa coordination (gestion du budget, des tickets de caisses, de la clé du local...) et programmer des échanges autour de la nutrition et des cuisines d'autres régions du monde, comme cela a été proposé par certain·es membres de l'atelier.

Chiffres

En 2022, 40 ateliers ont eu lieu, avec 8 à 10 participant·es en moyenne, pour une dépense globale de 2 224 € soit 55.61 €/séances, correspondant à la préparation de 30 repas par séance.

Hébergement solidaire

L'hébergement solidaire n'est pas une mission centrale à Paris d'Exil, par choix politique (ne pas se lancer dans une mission très chronophage et qui relève de l'État). Cependant, il arrive que des personnes souhaitent proposer un hébergement solidaire pour un temps relativement long et s'adressent à Paris d'Exil pour faire l'intermédiation avec la future personne hébergée. Dans ces cas ponctuels, l'association fait signer une charte aux deux parties, s'engage à assurer le suivi de la personne hébergée, et à être présent en cas de besoin.

Chiffres

En 2022, 3 femmes et 2 familles ont bénéficié d'un hébergement solidaire, dans 6 lieux différents, pour un total de 860 nuitées.

Autonomie numérique

Grâce aux subventions de la fondation Inkermann et du fonds Medici for Equality, notre projet "accompagnement à l'autonomie numérique sur smartphone" expérimenté en 2021 durant quatre mois, a pu être prolongé pour 11 mois, de février 2022 à janvier 2023.

Durant cette nouvelle phase, 166 personnes ont pu en bénéficier. Il était proposé à chaque personne, plusieurs séances d'accompagnement de 2 heures, afin d'apprendre à réaliser les démarches administratives sur leur téléphone ou, quand c'est possible, sur un ordinateur. Ces séances d'accompagnement ont eu lieu soit en séances individuelles, soit en séances en groupe, cette dernière modalité étant la nouveauté de cette phase.

Pour les cours individuels, 60 personnes nous ont été adressé-es par différentes associations, collectifs ou centres d'hébergement. Nous avons également travaillé avec les exilé-es du squat Schaeffer et du squat Candale. Des MNA ont été inscrit-es par les associations Envols et Utopia 56. Ces cours consistaient à aider la personne à trier, classer et scanner ses documents, à l'aider à distinguer les administrations, puis, à lui apprendre à utiliser leurs sites, à envoyer des e-mails et pièces jointes, etc. Certain-es bénéficiaires, ont souhaité un accompagnement informatique pour apprendre à se servir d'un ordinateur.

Nous souhaitions initialement nous adresser tout particulièrement aux femmes exilées. Cet objectif a été difficile à réaliser car elles ont souvent des enfants en bas âge et aucune solution de garde. 16 femmes ont pu en bénéficier sur les 60 personnes reçu-es en cours individuels dans nos locaux.

Pour les cours collectifs, des séances en petits groupes de cinq, pour des mineur-es ont été organisées sur toute la durée du projet, grâce à un partenariat avec l'association Droit à l'école. 106 élèves de cette association ont bénéficié de ces cours. Ils avaient lieu deux fois par semaine, dans les locaux de Droit à l'école directement après le dernier cours de la journée. Ces séances visaient à apprendre aux jeunes à créer et utiliser une boîte mail, à scanner systématiquement et gérer leurs documents avec leur téléphone, à signer un mail et à les sensibiliser aux limites des réseaux sociaux. Face à la demande, des cours d'informatique en groupe se sont ajoutés.

Les cours étaient animés par le même formateur qu'en 2021, qui a lui-même le statut de réfugié, ancien professeur de mathématiques en reconversion professionnelle. Grâce aux subventions de la

MNA
mineur-es
non-accompa-
gné-es

fondation Inkermann et du fonds Medici for Equality, nous avons pu lui proposer un contrat d'insertion, à plein temps, avec le soutien de Pôle emploi. Pendant ce contrat, il a également bénéficié de formations à l'accompagnement social et juridique des personnes exilées afin qu'il puisse travailler à l'avenir dans le champ social.

Une formation aux outils numériques est très pertinente surtout si elle est précédée par des cours de français et si la personne a une vie stable (c'est à dire au moins un toit et une sécurité alimentaire). **Ces conditions ne sont pour l'instant pas garanties pour tou·tes. C'est pourquoi nous demeurons persuadé·es que le maintien des guichets est essentiel et complémentaire.**

Le passage au tout-numérique, présenté par les pouvoirs publics comme un progrès, met en grande difficulté toutes les personnes non-formées ou n'ayant pas le matériel adéquat : rencontrer un·e agent·e dans un guichet, c'est comprendre ses droits et comprendre comment les demander. Aucune plateforme numérique ne peut remplacer cet échange oral pourtant indispensable.

Par ailleurs, dans certains domaines cruciaux, nous ne pouvons que refuser cette injonction discriminante au numérique. Nous pensons ici tout particulièrement à la dématérialisation des courriers de l'OFPPRA ou des demandes de titre de séjour. **Nous soutenons les actions juridiques menées par La Cimade et le Gisti notamment pour lutter contre cette dématérialisation.**

Chiffres

Notre projet a permis d'accompagner 166 personnes :

60 personnes ont bénéficié de cours individuels dont 46 majeur·es (16 femmes, 30 hommes), 17 MNA et 2 jeunes majeurs (ex-MNA).

106 MNA ont bénéficié des cours collectifs organisés en partenariat avec Droit à l'école. Soit 28 petits groupes (bénéficiant de 3 cours sur 3 semaines) durant 41 semaines : 18 groupes ont bénéficié de cours d'autonomie numérique sur smartphone (72 MNA, 48 séances, 96 heures), 11 autres groupes ont bénéficié de cours de prise en main d'un ordinateur portable (44 MNA, 28 séances, 56 heures).

Notre projet a permis de délivrer 322 cours de 2 heures : 246 cours individuels et 76 cours en groupe.

Soit 636 heures de formation : 484 heures pour les cours individuels et 152 heures pour les cours collectifs à Droit à l'école.

Maraudes

Paris d'Exil continue de s'investir dans les maraudes sur les campements de personnes exilées en région parisienne. Elles sont organisées par le groupe informel des Maraudeur-euses, réunissant des personnes de diverses associations, collectifs ou habitant-es de l'agglomération.

Des liens constants avec les organisations qui interviennent sur les campements et dans les squats sont facilités par l'inscription des Maraudeur-euses et de Paris d'Exil dans l'inter-organisation campement 75/93 qui réunit une cinquantaine d'acteur-ices de terrain de l'agglomération.

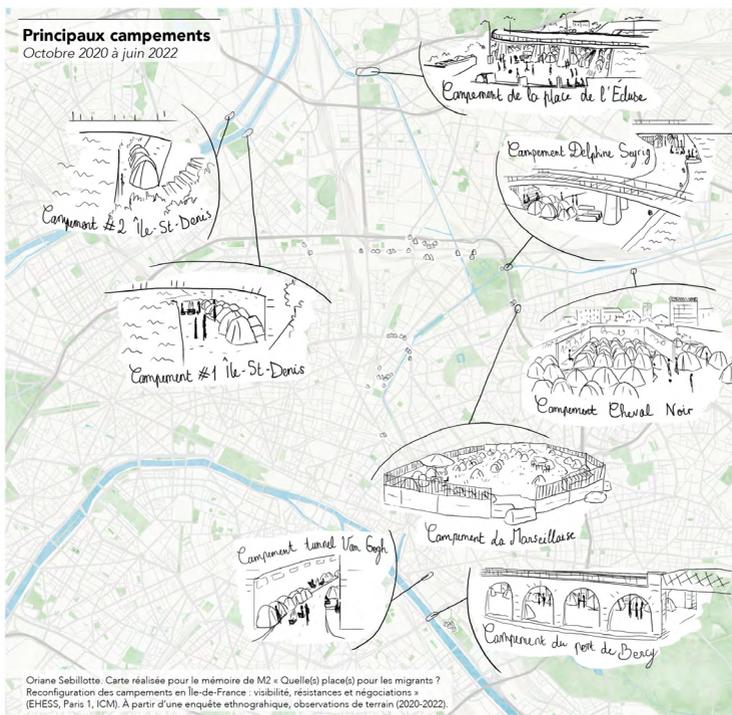
Les membres de Paris d'Exil se focalisent sur les orientations et l'accès à l'information, via le guide Watizat. Ce dernier facilite la compréhension des procédures et un accès aux adresses utiles (permanences juridiques, soins, distributions alimentaires, accompagnement social, douches, cours de français, etc.).

Les échanges occasionnés par cette action de terrain peuvent entraîner **un soutien à toute action politique/militante décidée par les personnes exilées rencontrées.**

À la fin de l'année 2022, le groupe des Maraudeur-euses a ralenti ses maraudes et nous avons alors proposé à des personnes formées, membres d'associations (notamment Watizat) ou non, de former un nouveau groupe. **Ces nouvelles maraudes collectives hebdomadaires débuteront en 2023 et auront pour objectif de donner des informations et d'orienter les personnes installées dans des campements ou vivant en squats.**

Chiffres

En 2022, les maraudes se sont déroulées une à deux fois par semaine, le soir (généralement entre 21 et 23 heures). Nous nous sommes rendu-es sur une quinzaine de campements ou lieux de vie dans Paris, à ses Portes et en banlieue proche (Pantin, Saint-Denis, Aubervilliers, Bobigny). Ces maraudes nous ont permis de rencontrer plusieurs centaines de personnes (en 2022, les campements réunissent entre vingt et 500 personnes).



↑ Principaux campements et lieux de maraudes entre 2020 et 2022, carte réalisée par Oriane Sebillotte pour un mémoire de M2.

Permanence juridique

En 2022, trois soutiens ont lancé une permanence juridique à destination des personnes majeures. La permanence s'est tenue dans un local du XX^{ème} arrondissement grâce à l'Armée du Salut à qui le lieu a été prêté en attente de sa démolition.

Chiffres

En tout, sept personnes ont ainsi été suivies régulièrement dans leurs démarches (AME, domiciliation, référé, demande de logement social, demande et renouvellement de titre de séjour, préparation au rendez-vous OFPRA, recours CNDA, etc.). La permanence a eu lieu de juin à fin octobre 2022, soit quinze séances

1. Pôle mineur-es

Présentation

En 2022, le pôle mineur-es s'est axé sur trois missions principales : l'apprentissage de la langue française pour les mineur-es primos-arrivant-es, l'orientation juridique et administrative des mineur-es non-accompagné-es, la poursuite de l'accompagnement des mineur-es devenu-es jeunes majeur-es.

Nous avons concrétisé la mise en place de relations étroites et de partenariats avec d'autres associations solidaires afin de mettre en commun nos forces, nos connaissances et nos réflexions pour accompagner au mieux ces jeunes qui subissent la violence des politiques de non-accueil. Par ailleurs, parce que des liens se sont créés avec de nombreux MNA et jeunes majeur-es sorti-es de notre réseau d'hébergement, nous continuons à leur apporter de l'aide ou des conseils lorsqu'ils et elles nous sollicitent. Ainsi, savoir ce qu'ils et elles deviennent, suivre la vie qu'ils et elles se construisent en France, les aider pour leur titre de séjour, être là s'ils et elles en ont besoin, fait également partie de nos actions.

L'année 2022 a vu croître les refus de régularisation des jeunes majeur-es avec, en réponse aux demandes de titre de séjour, la délivrance quasi systématique d'OQTF par les préfetures, en dépit de dossiers solides, du soutien de leur établissement scolaire et des employeur-ses qui souhaitent les prendre en apprentissage. Cette politique stoppe brutalement la formation professionnelle de ces ex-MNA devenu-es jeunes majeur-es. RESF apporte une aide considérable aux jeunes que nous leur adressons et que nous aidons dans la constitution de leur dossier de demande de titre de séjour. **Nous soutenons toutes les initiatives qui luttent contre cette politique dont la conséquence est de précariser des jeunes en pleine construction de leur avenir, notamment en leur faisant risquer une longue errance administrative. Ces refus de régularisation les placent en situation irrégulière, avec tous les risques que cela comporte.**

L'équipe

L'équipe du pôle mineur-es est constituée de sept personnes actives. Parmi elles, deux étaient services civiques et une était stagiaire durant l'été 2022. Trois personnes de l'équipe font partie du collège de Paris d'Exil. Les deux services civiques et la stagiaire sont resté-es actif-ves en tant que soutiens. L'un d'eux un a rejoint l'équipe du collège.

Missions et actions

Nos actions auprès des mineur-es et des jeunes majeur-es, outre le fait de les aider à traverser ces situations difficiles, consistent également à étoffer leur demande de reconnaissance de minorité auprès du ou de la juge des enfants avec la production d'attestations des associations qui les accompagnent. Qu'ils et elles soient hébergé-es ou sans-abri, ces éléments servent à soutenir leur demande devant le ou la juge pour obtenir une protection institutionnelle et un accompagnement vers l'autonomie. Il en est de même avec les jeunes majeur-es qui doivent démarrer leur procédure de demande de régularisation. S'ajoute pour elles et eux, la difficulté d'obtenir des rendez-vous en préfecture, la lenteur d'examen des dossiers et les décisions souvent négatives qui peuvent balayer leurs espoirs et les replonger dans les angoisses de leur parcours migratoire.

Là encore, le soutien à long-terme des associations et des personnes solidaires est indispensable pour les aider à faire appel de ces décisions injustes.

Hébergement

L'hébergement solidaire des mineur-es en recours a débuté en 2015-2016 lorsqu'il a été constaté que de nombreux-ses mineur-es étaient présent-es dans les campements parisiens. Après la création de notre association en novembre 2016, plus de 500 jeunes ont été mis-es à l'abri par l'équipe mineur-es de Paris d'Exil de 2017 à 2021, grâce au soutien de plus de 700 hébergeur-ses solidaires. L'arrêt de l'hébergement s'est étalé progressivement sur deux ans (2020-2021), le temps de trouver des solutions de relais pour les jeunes.

Cette décision est née de plusieurs constats. Nous avons rencontré des difficultés d'hébergement pendant le confinement, nous étions confronté-es à des durées de plus en plus longues de l'hébergement (parfois 4 ans) et à l'incertitude de pouvoir garantir à de nouveaux-elles mineur-es de pouvoir les accompagner aussi longtemps dans les années à venir. Cela rejoint également la question politique de pallier aux manquements de l'État en invisibilisant cette situation. Cette difficile décision a été facilitée par une évolution du contexte. En effet, d'autres solutions d'hébergement (en colocation, dans des maisons associatives, des appartements ou des squats), correspondant parfois davantage aux aspirations des jeunes, se sont créées ces dernières années à Paris.

Lire

le rapport de février 2022 du Défenseur des droits : "Les mineurs non accompagnés au regard du droit". Il y est fait le constat alarmant d'une politique de non-accueil spécifique à l'encontre des MNA, de la suspicion généralisée qu'ils et elles subissent à propos de leur minorité et du non-accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeur-es alors même qu'ils et elles ont droit à une protection inconditionnelle. Nous constatons tout ceci quotidiennement.

Nous soutenons, par ailleurs, les initiatives réclamant une mise à l'abri institutionnelle et inconditionnelle et un accompagnement des mineur-es et jeunes majeur-es indépendamment de leur âge ou du statut de leur demande de reconnaissance de minorité.

Chiffres

En 2022, bien que l'hébergement solidaire des mineur-es en recours ne soit plus au centre de nos missions, trois mineurs devenus jeunes majeurs sont toujours hébergés en attendant qu'ils deviennent autonomes, en application de notre principe de ne jamais remettre à la rue un-e jeune accueilli-e dans notre réseau. S'est ajouté un mineur scolarisé qui est revenu chez ses hébergeur-ses solidaires, car sa protection provisoire de 6 mois par l'ASE n'a pas été prolongée par le tribunal.

ASE
aide sociale à
l'enfance

Cours de français

Depuis 2016, Paris d'Exil organise des cours d'apprentissage du français langue étrangère (FLE) pour les mineur-es isolé-es étranger-es en attente de la reconnaissance de leur minorité.

Ces cours ont lieu à la bibliothèque Couronnes - Naguib Mahfouz, située dans le XX^{ème} arrondissement de Paris, chaque jeudi et



↑ Cours de français à Couronnes.

vendredi matin. C'est un lieu de repère essentiel pour les MNA primo-arrivant·es. L'association les Midis du MIE distribue des repas au jardin Pali-kao situé à proximité, permettant ainsi aux jeunes d'aller déjeuner après leurs cours de français.

Les mineur·es participent aux cours de français sans inscription préalable. Ils doivent pour cela se présenter à 9h45 à la bibliothèque. Les coordinateur·ices inscrivent les jeunes et font un point sur leur situation juridique et administrative pour les orienter au mieux vers diverses associations. Les jeunes passent des tests de niveaux permettant aux coordinateur·ices de les diriger vers le ou la professeur·e adapté·e.

En 2022, après les restrictions liées à la pandémie de Covid-19 puis des travaux de rénovations, les cours de français ont pu pleinement reprendre à la bibliothèque avec un accueil prévu pour 70 personnes (mineur·es, professeur·es et équipe de Paris d'Exil). Lors de la fermeture de la bibliothèque, les cours se sont tenus à proximité dans les locaux de la FASTI, dès 2020, à la Maison du Bas Belleville et parfois dans des cafés lorsque le nombre de participant·es était trop élevé. Une partie des cours continue à se tenir à la FASTI.

Chiffres

En 2022, un total d'environ 500 jeunes ont bénéficié des cours de français de Couronnes. Paris d'Exil a accueilli en moyenne entre 10 et 15 nouveaux·elles par semaine. 9 professeur·es sont présent·es chaque semaine, ainsi que deux coordinateur·ices.

Atelier Voltaire

Depuis 2019, le lycée Voltaire accueille chaque mercredi un groupe de 15-20 jeunes participant·es aux cours de français de Couronnes entre 14 et 17 heures (hors vacances scolaires). Ce partenariat entre Paris d'Exil et le lycée Voltaire est né à l'initiative d'une classe du lycée soutenue par leur professeure d'histoire-géographie, suite à l'action interassociative "la Rentrée des Oubliées" organisée le 7 septembre 2018 devant le lycée. Nous avons dénoncé l'absence de scolarisation des mineur·es non accompagné·es durant leur période de recours pour faire reconnaître leur minorité.

Un groupe d'élèves est accueilli dans une classe du lycée et des professeur·es leur donnent des cours de français, mathématiques, éducation civique, histoire-géographie, sciences naturelles et physique-chimie. Une heure avant la classe, les jeunes sont accueilli·es près du lycée par les services civiques pour un déjeuner et un temps

La rentrée des oubliés
retrouver l'action en détail dans notre rapport d'activité de 2018-2019

d'échange. Ils et elles peuvent demander des conseils et être orientés vers des associations pour leur suivi et démarches.

Chiffres

Depuis janvier 2022, un total de 112 élèves sont venus régulièrement à l'atelier Voltaire. Ils et elles ont bénéficié de 29 séances de cet atelier. Durant les vacances scolaires, des sorties sont organisées pour le remplacer. Cette année, 26 jeunes ont été reconnus mineurs et ont été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. 41 ont été scolarisés dans des écoles publiques grâce à des associations dont Droit à l'école. L'équipe organisatrice de l'atelier est constituée de deux professeurs du lycée Voltaire qui coordonnent le projet, et de quatre coordinateur·ices de Paris d'Exil (qui alternent en fonction des semaines). Au total, huit professeur·es du lycée ont donné des cours bénévolement en 2022.



↑ Atelier Voltaire.

Les sorties

Pendant les vacances scolaires, le lycée Voltaire est fermé et nous remplaçons les cours par des sorties dans Paris. En tout, ce sont 60 élèves de l'atelier qui ont participé à au moins une des 12 sorties organisées. En hiver, nous avons privilégié les visites guidées au Louvre, au quai Branly et au centre Pompidou. L'objectif de ces sorties culturelles est d'enrichir leurs connaissances et faire du lien avec les cours d'histoire au lycée. Nous avons également organisé une chasse au trésor dans le quartier latin, un atelier musique à la fondation Goodplanet (bois de Boulogne), une visite au planétarium de la Cité des sciences et au Parc des Princes.



↑ Sortie avec les jeunes.



↑ Sorties avec les jeunes.

Collectif Jeunes Majeur·es

Paris d'Exil est depuis 2021 un allié du nouveau collectif Jeunes Majeur·es Île-de-France. Une des membres du collège de Paris d'Exil est aussi membre de ce collectif et fait le lien entre les jeunes premier·es concerné·es et les allié·es. Le collectif s'organise autour des principes du "Community Organizing" afin d'atteindre leur objectif principal : la systématisation du contrat jeune majeur jusque'à 21 ans.

L'atelier 4A

Depuis 2020, un partenariat a été mis en place entre Paris d'Exil et le dispositif de médiation artistique "Édition Originale" de l'association 4A, co-animé par deux arts-thérapeutes, Catherine et Marie-Laure. Ce sont principalement des jeunes participant·es des cours de français à la bibliothèque Couronnes que nous y orientons. Ce partenariat nous est apparu comme un levier adapté et nécessaire pour les jeunes en souffrance, qu'elle soit ou non exprimée. C'est une démarche d'accompagnement, basée sur le non verbal, centrée sur l'expression des émotions, la reprise de confiance en soi et d'autonomie.

Le dispositif de médiation artistique "Édition Originale" de l'association 4A prend en compte les effets psychiques affectant souvent les personnes en situation de précarité et d'exil, qui détériorent leur relation à eux-mêmes et au monde, aussi bien dans leur faculté de "se penser" que dans leur capacité à agir. "Édition Originale" est un carnet support pour les créations des participant·es (dessins, peintures, collages, textes...). C'est l'objet qui fait le lien entre l'intérieur et l'extérieur de l'atelier, entre la vie psychique et la vie sociale, mais aussi entre le monde imaginaire et ce qui peut en être exprimé afin de retrouver un sens et du lien entre le passé, le présent et les projets d'avenir.

Chiffres et logistique

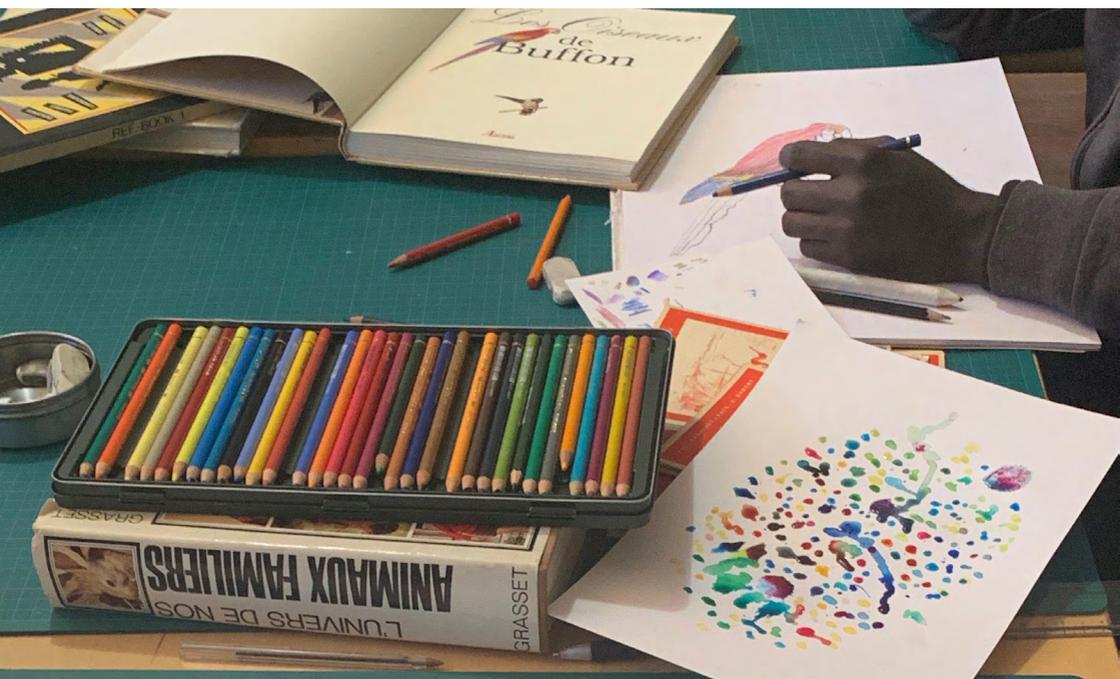
En 2022 l'atelier 4A a accueilli 97 participant·es, soit 336 participations. 62 séances ont eu lieu, dont 4 stages durant les vacances pour les jeunes scolarisé·es. Cela équivaut à 198 heures d'atelier et 62 heures d'aménagement et de prise de notes.

4 expositions des carnets réalisés en atelier, ont permis de sensibiliser le public à la cause des jeunes en situation d'exil, les participant·es étaient invité·es à contribuer à ces événements.

75 kits de création (bloc papier, crayons de couleur, gomme, équerre) ont été offerts afin que les jeunes puissent dessiner en dehors des heures d'atelier. 430 tickets de métro aller-retour ont été financés afin que les jeunes ne soient pas dans une situation irrégulière lors de leur venue en atelier.

Les jeunes qui ne peuvent plus participer (scolarisation, départ en province) sont accueilli·es durant les stages en période de vacances scolaires. Un groupe Whatsapp permet aux jeunes d'envoyer leurs images en dehors des heures d'atelier.

"Édition Originale" a reçu le trophée du "Vivre Ensemble" de la Plateforme de Paris.





← ↑ Œuvres des jeunes participant au dispositif "Édition Originale" de l'association 4A.



↑ Atelier de l'association 4A.

Œuvre des jeunes participant au dispositif "Édition Originale" de l'association 4A. →



3. Pôle plaidoyer

Présentation

L'équipe porte des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation à destination des acteur·ices institutionnel·les, des médias et de la société. Celles-ci sont souvent mises en œuvre en partenariat avec d'autres associations ou collectifs, locaux, nationaux ou internationaux. De plus, l'équipe participe à des actions politiques et des événements culturels, inter-associatifs, stratégiques ou de recherche ponctuels.

Paris d'Exil est impliqué à divers degrés dans des collectifs inter-associatifs. Ceux-ci sont parfois éphémères (créés autour d'une campagne particulière), soit durables, tel que l'inter-organisation campements 75/93 (qui réunit de nombreux·ses acteur·ices parisiennes de terrain), ou bien [la Marche des solidarités](#).

L'équipe

Une référente est chargée de la coordination des campagnes de plaidoyers, de communication, et du partenariat avec les associations et collectifs. Les deux membres de l'équipe travaillent en lien avec des collectifs autour des actions politiques. L'équipe plaidoyer étant transversale, chaque membre de Paris d'Exil s'empare, initie et participe, avec l'accord et le soutien de l'équipe collègue, à des événements culturels, festifs ou de recherche. L'équipe met à leur disposition des outils pour mener ces actions.

Missions et actions

L'objectif est de mettre en avant un autre discours et d'autres représentations sur les questions migratoires et participer à la déconstruction des fantasmes qui y sont généralement associés. Il s'agit également d'influer sur le débat public et politique.

Plaidoyer institutionnel

Projet de loi "asile et immigration"

En juin 2022, lorsque le ministère de l'Intérieur a annoncé un nouveau projet de loi "asile et immigration", Paris d'Exil participait à un

groupe de travail inter-associatif ayant prévu d'organiser des rencontres auprès des parlementaires autour des questions d'accueil et de migrations. Ce groupe a alors contribué à l'inter-association créée en septembre 2022, en prévision de ce projet de loi, à l'initiative et avec le soutien et la coordination de Vox public.

Au sein de cette inter-association, nous participons au groupe de travail de rédaction de recommandations à destination des parlementaires au sujet des politiques migratoires et à celui de l'organisation de rencontres à côté de – et dans – l'Assemblée nationale.

Nous avons co-signé **une lettre ouverte à la Première ministre, le 4 novembre 2022**, au sujet de la concertation proposée par le ministre de l'Intérieur. Nous l'y avons interrogée sur la pertinence de porter une énième loi (plus de vingt textes en trente ans). Nous avons réitéré notre rejet d'une démarche « fondée sur la stigmatisation et les raccourcis assimilant immigration et délinquance » et nous avons alerté sur la dimension strictement sécuritaire des politiques migratoires. Enfin, nous lui avons signifié l'importance d'associer à cette concertation les personnes concerné-es (quel que soit leur statut administratif). Cette lettre est restée sans réponse.

Signataires :



Nous avons co-organisé, dans ce cadre, la **rencontre inter-associative du 6 décembre 2022 à proximité de l'Assemblée nationale**. Elle s'est tenue le jour du débat sans vote à la chambre. Elle a permis des échanges avec des député-es et leur collaborateur-ices. Elle a été suivie d'un rassemblement organisé par d'autres collectifs et associations, auquel nous avons également participé.

Nous participons à l'organisation d'un colloque au sein de l'Assemblée nationale qui se tiendra le 6 avril 2023. Il permettra aux collectifs de personnes concerné-es et aux associations de soutien et de défense des droits des étranger-es de proposer **des recommandations autour des politiques migratoires et d'accueil, et un décryptage du projet de loi**.

Collectif Jeunes Majeur-es Île-de-France

Le 17 octobre 2022, [la députée LFI-NUPES Danielle Simonnet a organisé une audition avec plusieurs associations qui luttent pour les droits des MNA et jeunes majeur-es](#). Paris d'Exil était présent avec le collectif Jeunes Majeur-es Île-de-France, Droit à l'École, ENVOLS, Les Midis du MIE, MSF, l'ASMIE, Utopia56 et La Timmy. Deux membres du collège et deux jeunes majeur-es se sont rendu-es à l'Assemblée nationale, afin de parler de la situation actuelle des MNA et des jeunes majeur-es en France.

Nous y avons discuté des problématiques liées à la reconnaissance de minorité, à l'accès aux soins, à l'hébergement et à l'éducation. La politique à l'égard des MNA crée délibérément des personnes sans droits, plongées dans la précarité et la survie, avec les seules associations comme soutien. Lors des échanges, les associations ont présenté des revendications et des propositions d'amendement pour changer cette politique, et plusieurs actions ont été proposées.

Afin de poursuivre cet échange et le travail de propositions d'amendements et de loi, un atelier des lois sera organisé le samedi 25 mars 2023, avec les députées Danielle Simonnet et Elsa Faucillon.



↑ Rencontre à l'Assemblée nationale avec le collectif jeunes majeures, le 17 octobre 2022.

Contentieux juridique

Journée de travail et de réflexion

Paris d'Exil a participé avec 17 autres associations à la journée de travail et de réflexion : [Plaidoyer migration et contentieux : regards croisés de juristes et d'associatifs](#), organisée par Vox Public.

Soutien aux actions de collectifs

Nous soutenons les actions juridiques des collectifs qui luttent pour occuper et habiter des espaces dans un contexte de tensions autour du logement et d'impossibilité pour de nombreuses personnes d'y accéder, de sous-calibrage des dispositifs d'hébergement et de remise en cause de leur inconditionnalité.

Nous avons apporté notre soutien au collectif Zol et à l'Ambassade des immigré-es afin qu'ils puissent conserver les bâtiments où ils et elles résident. Le 19 octobre 2022, [l'Ambassade, installée depuis 6 mois au dans le IX^{ème} arrondissement de Paris, a été expulsée.](#)

Une partie des résident-es a été orientée vers des hébergements (qui présentent rarement une solution pérenne), 6 personnes sans-papiers ont été conduites au commissariat, quatre d'entre elles sont ressorties avec une OQTF, une a été conduite en CRA.

Grâce à la mobilisation des collectifs de soutien, notamment La Chapelle Debout, et des membres de l'Ambassade, les OQTF ont été annulées et la personne retenue libérée.

Campagnes politiques et de sensibilisation

Global commémoration

Paris d'Exil a signé l'appel de la Global commémoration de l'Association d'Aide aux Migrants en Situation Vulnérable d'Oujda au Maroc, Alarm Phone Sahara à Agadez au Niger, l'Association Mères des disparus en Tunisie, l'Association Pateras de la Vida à Larache au Maroc, Le Collectif des familles des disparus au Maroc, la Confédération General del Trabajo - CGT "Accción social", l'Association Digmun à Ceuta.

"Cet appel nous invite à commémorer les mort·e·s et les disparu·e·s, mais aussi à dénoncer ensemble les politiques migratoires meurtrières qui les ont assassiné·e·s. C'est bien parce que les états riches ont fermé leurs frontières, diminué les attributions de visa, dressé des murs, des fossés, des barbelés rasoir, organisé des chasses à l'homme, des matraquages, des gazages, ignoré des appels à l'aide, criminalisé la solidarité que des hommes et des femmes meurent dans des conditions sordides chaque jour. [...]. Répondre à cet appel est nécessaire pour dire notre chagrin et notre rage face au nombre toujours croissant de mort·e·s et de disparu·e·s dans l'indifférence générale [...]."

Le 6 février 2022, [Paris d'Exil a lancé l'initiative et co-organisé la Commémoration de Paris](#). Elle s'est tenue devant le Conseil d'État, place du Palais Royal.

Plusieurs personnes ont témoigné de leur parcours, ont rappelé le souvenir de leurs proches, victimes des politiques migratoires aux frontières, et appelé à dénoncer ces politiques et à obtenir justice et vérité pour les familles. Des collectifs de sans-papiers (CSP75, CSP20...), la Marche des solidarités, le collectif Action Refugees Paris, le Resome et de nombreuses personnes, membres ou non d'autres associations, ont participé et soutenu cette action.

Paris d'Exil participe à l'organisation de la [Commémoration du 6 février 2023](#) avec des associations, collectifs et membres d'autres associations.





← † Commémor'Action du 6 février 2022 à Paris, photos de Valérie C.



LE LOUVRE DE

MUHAMMAD
R. ALLAK
IRAK
ATAF

CC 20

YOHANES
BEBE
MORT
01.12.2016

ANONYME
1/02/2021
30 ANS

OBAID
PERCUTE
14.10.16

MANMUD
MOUSAB
PERCUTE

HEKMAT KARIM
ANONYME
15/04/2022

HASSAN
ABED AL
MORT

DAL
MORT

HOUMED
MOUSSA
NOYADE
29.07.2015

DE 28
NOYE



← † Commémor'Action du 6 février 2022 à Paris.

Faim aux frontières

Fin 2021, en réaction à la mort d'un jeune soudanais, 304^{ème} victime des politiques migratoires à la frontière franco-britannique, et aux conditions de vie déplorables (notamment en raison du harcèlement policier qu'elles subissent) des personnes exilées, [Philippe, Anaïs et Ludovic ont entamé une grève de la faim à Calais](#).

Nous avons participé à un [rassemblement de soutien à leur action le 6 novembre 2021](#).

Après 38 jours de grève de la faim, Anaïs et Ludovic cessent cette action face au constat d'un dialogue impossible avec l'État, et se déplacent dans plusieurs villes pour renforcer les liens entre les collectifs à l'échelle nationale.

Le 25 novembre 2021, nous les avons rejoint sur la place de la République **pour un hommage aux 27 personnes mortes la veille dans le naufrage de leur embarcation dans la Manche**.

Paris d'Exil a soutenu ces actions qui se sont poursuivies et amplifiées, le 9 et 10 février 2022, à l'échelle nationale. Nous avons participé à [une campagne d'affichage de photos prises aux frontières et villes-frontières](#), et collées dans une cinquantaine de villes.

"Face à la maltraitance d'État à l'égard de milliers de personnes exilées fermer les yeux n'est plus une option.

[...] L'État français pousse toujours plus loin sa politique de non-accueil : l'inaction des pouvoirs publics, la militarisation des frontières, et l'usage systématique de la force précarisent toujours davantage les personnes exilées, leur imposant l'errance.

[...] Un autre discours que celui qui vise à créer un climat de défiance et de haine est possible !"

Le 18 février, l'occupation de la place de l'hôtel de ville prend fin à Calais. Pendant plus de 30 jours, une cinquantaine de personnes se sont mobilisées et relayées pour sensibiliser et visibiliser la situation des exilé-es à Calais et continuer l'action des grévistes de la faim. **Les demandes, pourtant minimales des occupant-es de la place et des grévistes de la faim de Calais, n'ont pas été entendues.**



↑ Collage des affiches #Faimauxfrontières à Paris.



EN ÎLE-DE-FRANCE,

**87% DES EXPULSIONS
NE SONT PAS SUIVIES DE
SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT***

*Observatoire des expulsions de lieux de vie informels, 2019-2020

#FAIMAUFRONTIERES

**À CALAIS ET
GRANDE-SYNTHÉ,**

**EN 2021, AU MOINS 9872
TENTES ET BÂCHES ONT ÉTÉ
VOLÉES AUX EXILÉ.E.S.***

*Rapports, novembre 2021, ICG, Human Rights Observation

#FAIMAUFRONTIERES

**À LA FRONTIÈRE
FRANCO-ESPAGNOLE,**

**LES EXILÉ.E.S SE NOIENT
DANS LA BIDASOA**

#FAIMAUFRONTIERES

À BRIANÇON,

**LES MONTAGNES :
FRONTIÈRES OU CIMETIÈRES ?!**

#FAIMAUFRONTIERES



← ↑ Visuels et collage des affiches #Faimauxfrontières à Paris.

Militantisme transnational

Sommet des peuples sur les migrations

À l'invitation du CRID, Paris d'Exil s'est investi dans le projet du Sommet des peuples sur les migrations. Ce sommet a été associé à la caravane de solidarité partie du Pays basque en direction de Bruxelles pour **interpeller les parlementaires européens au sujet des disparus aux frontières et du non-accueil des personnes exilées en Europe.**

Le 27 septembre 2022, une soirée commune s'est tenue à la Bourse du travail à Paris.

Du 30 septembre au 1^{er} octobre 2022, Paris d'Exil a participé au Sommet à Bruxelles. Ce dernier a réuni plus de **250 personnes issues de 120 associations d'une trentaine de pays.** Il a ouvert **un espace collectif de rencontre et d'échanges** entre organisations et mouvements militant pour les droits des personnes migrantes ou étrangères à travers le monde.

Ces discussions, au sein d'ateliers ou lors de moments informels, ont permis de **renforcer ou créer des réseaux internationaux de mobilisation, de réfléchir à nos luttes communes et aux outils pour les porter et d'établir des pistes d'actions collectives.**

Les 6 ateliers se sont construits autour des axes suivants :

- l'externalisation et la militarisation des frontières
- la documentation des violences et disparitions aux frontières et les questions de mémoire et de justice
- les luttes pour la régularisation et l'accès aux droits
- la criminalisation de la migration et de la solidarité
- les liens entre (néo)colonialisme, crises et migrations
- les dynamiques locales et en réseau d'accueil et de solidarité.

Paris d'Exil a participé à l'organisation du Sommet des Peuples sur les migrations avec le CRID, CCFD-Terre Solidaire, CNCD 11.11.11, Emmaüs International, Migreurop, Ongi Etorri Errefuxiatuak, TNI, TMP-E et le Groupe de Travail du Tribunal Permanent des Peuples.

Interpellations

Paris d'Exil est signataire et soutient [la campagne de l'Anafé pour la fermeture des zones d'attentes](#).

En décembre 2022, un campement a été démantelé à La Chapelle, nous avons rédigé [un communiqué en réponse à cette énième opération](#).

Nous avons relayé [les revendications des personnes exilées](#) toujours installées dans le quartier en leur facilitant un accès à un espace numérique où verbaliser leurs demandes. Cet appel a été diffusé sur le blog La Chapelle en lutte.

Événements

Quelques événements, culturels, festifs, académiques et de sensibilisation auxquels Paris d'Exil a participé cette année :

25 avril Intervention de deux membres de l'atelier cuisine lors de la journée d'étude "Migrer & Manger" à l'Université de Tours.

7 mai Soirée de rencontre interassociative aux Amarres.

11 mai Webinaire de la Spring's School in Glasgow "spring days" *Refugee Integration through Languages and the Arts* de l'UNESCO : 1h de présentation avec 4A du dispositif artistique pour accompagner les jeunes.

11 juin Stand de rencontre et de présentation de l'association à la Bamboche Solidaire au Shakirail.

16 juin [Journée de réflexion sur les plateformes d'interpellation en ligne #Assotech](#), organisée par Vox public.

18 juin Stand de rencontre et de présentation de l'association au Petit Bain pour les 10 ans du lieu.

24 juin FestivAlerte : festival de sensibilisation sur l'accueil des enfants et des jeunes étranger·es au Ground Control.

Mobilisations

Pour que l'accueil digne soit la règle, pas l'exception

Avec 36 associations, nous avons publié [une tribune pour revendiquer un accueil inconditionnel et égalitaire](#). Les dispositifs mis en place pour les populations ukrainiennes ont démontré qu'une telle demande est parfaitement atteignable et dépend de la volonté politique plutôt que des moyens.

Avec Médecins du monde Île-de-France, Pantin Solidaire, Solidarité migrants Wilson et Utopia56, nous avons lancé [un appel à manifester](#) le 3 avril, pour demander un accueil inconditionnel sans distinction de nationalité.

Le 20 avril, nous avons participé aux Amarres à la présentation de la tribune inter-associative "pour que l'accueil digne soit la règle, pas l'exception !" et à un état des lieux de la situation pour les exilé·es à Paris.

Le 7 juillet, [nous avons collectivement demandé à ce que d'autres personnes exilées puissent bénéficier des centres d'accueil ouverts pour les ukrainien·nes](#). Ceux-ci étaient à moitié vides alors que des centaines de personnes dormaient à la rue à Paris. Nous avons manifesté le 9 juillet, pour faire entendre ces demandes. La manifestation a démarré devant le centre de premier accueil Ukraine à Porte de Versailles et s'est terminée devant la préfecture de région Île-de-France (en charge de l'hébergement dans la région).

Contre le racisme et le fascisme

Nous avons manifesté le 16 avril, dans le cadre de [la campagne anti-racisme et solidarité](#) à laquelle Paris d'Exil participe, contre le racisme et le fascisme.

Renouvellement du pacte Italie-Libye

Le 15 octobre nous nous sommes rassemblées contre le renouvellement du mémorandum d'entente entre l'Italie et la Libye, à proximité de l'ambassade d'Italie, avec Alarm Phone, Mediterranea Paris, la FASTI, à l'appel du collectif Refugees in Libya et d'un groupe de soutien. Cet événement s'est effectué dans la continuité du Sommet des peuples après lequel un agenda commun de mobilisations transnationales a été construit.

18 décembre

Comme chaque année, Paris d'Exil est signataire de [l'appel de la Marche des solidarités](#) et participe à la manifestation de la Journée internationale des migrant-es. Cette fois-ci, la mobilisation s'inscrit contre le projet de loi Darmanin prévu au premier semestre 2023.

C'est l'occasion de rappeler que nous sommes collectivement opposés à cet énième texte et son orientation sécuritaire qui stigmatise les étranger-es en les assimilant à des délinquant-es ; instrumentalise la notion de "menace à l'ordre public" ; renforce la politique de non-accueil ; et envisage de manière utilitariste les étranger-es comme simple main-d'œuvre jetable.

La concordance de cette Journée internationale avec la finale de la coupe du monde de football au Qatar a également permis de discuter du traitement des travailleur-ses migrant-es dans le monde et des problématiques liées à l'organisation des Jeux olympiques 2024 (notamment les conditions de travail des personnes sans-papiers impliqué-es directement ou indirectement dans leur mise en œuvre).

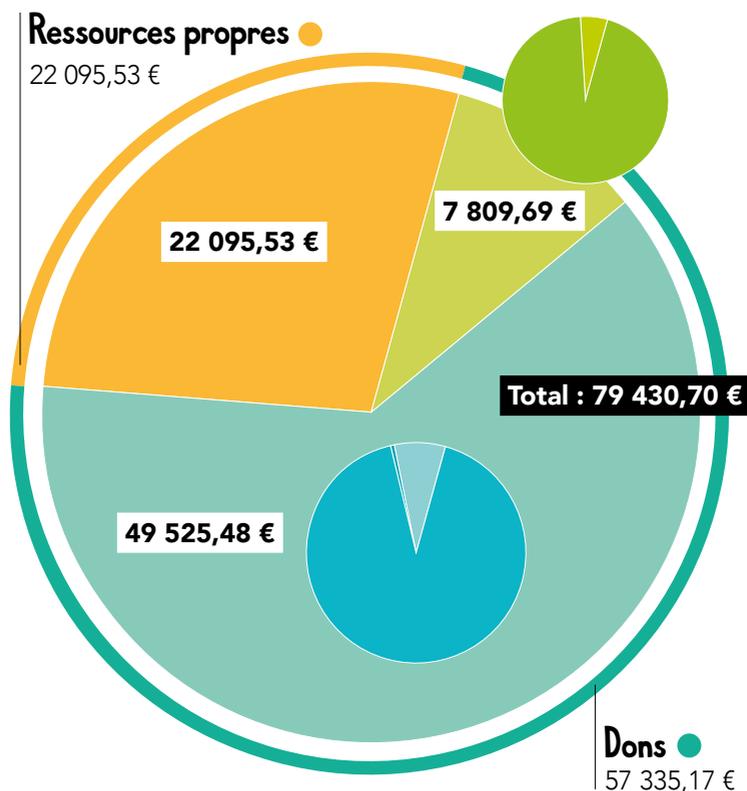


† Quelques membres de Paris d'Exil à la manifestation du 18 décembre 2022.

Partie 2 RAPPORT FINANCIER

Ressources

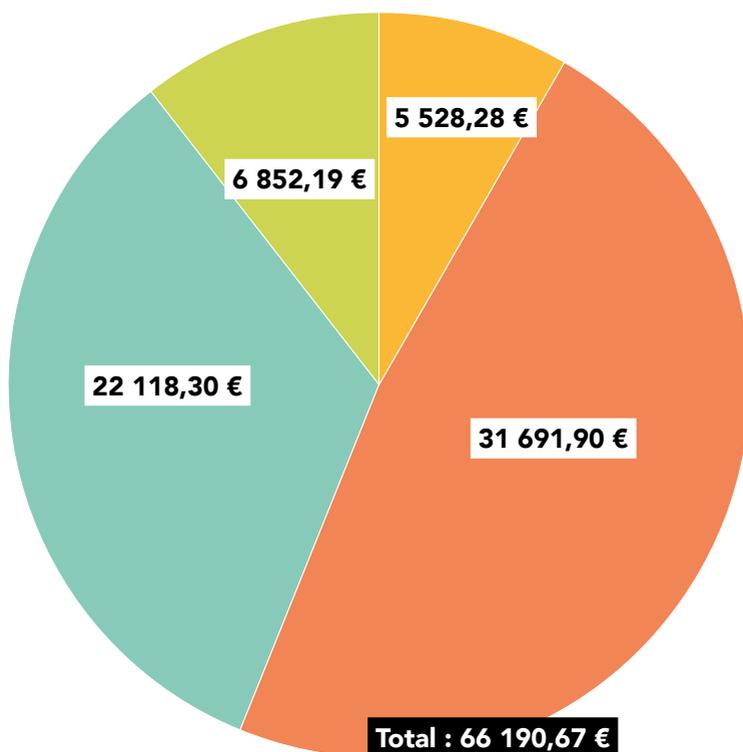
Dons privés ●	7 809,69 €
● Hello Asso	7 217,79
● Dons directs	391,90
Dons organisations ●	49 525,48 €
● Fondations	45 600,00
● Associations	332,49
● Emploi aidé	3 592,99
Ressources propres ●	22 095,53 €
Total des ressources	79 430,70 €



Dépenses

Cette année 2022, deux nouveaux postes de dépenses importants témoignent de la structuration de l'association et de son inscription dans la durée, celles liées à la location d'un local et des frais afférents (20 922,17€) et l'embauche du salarié du projet Autonomie numérique (24 258,73€).

Part des postes dans les dépenses

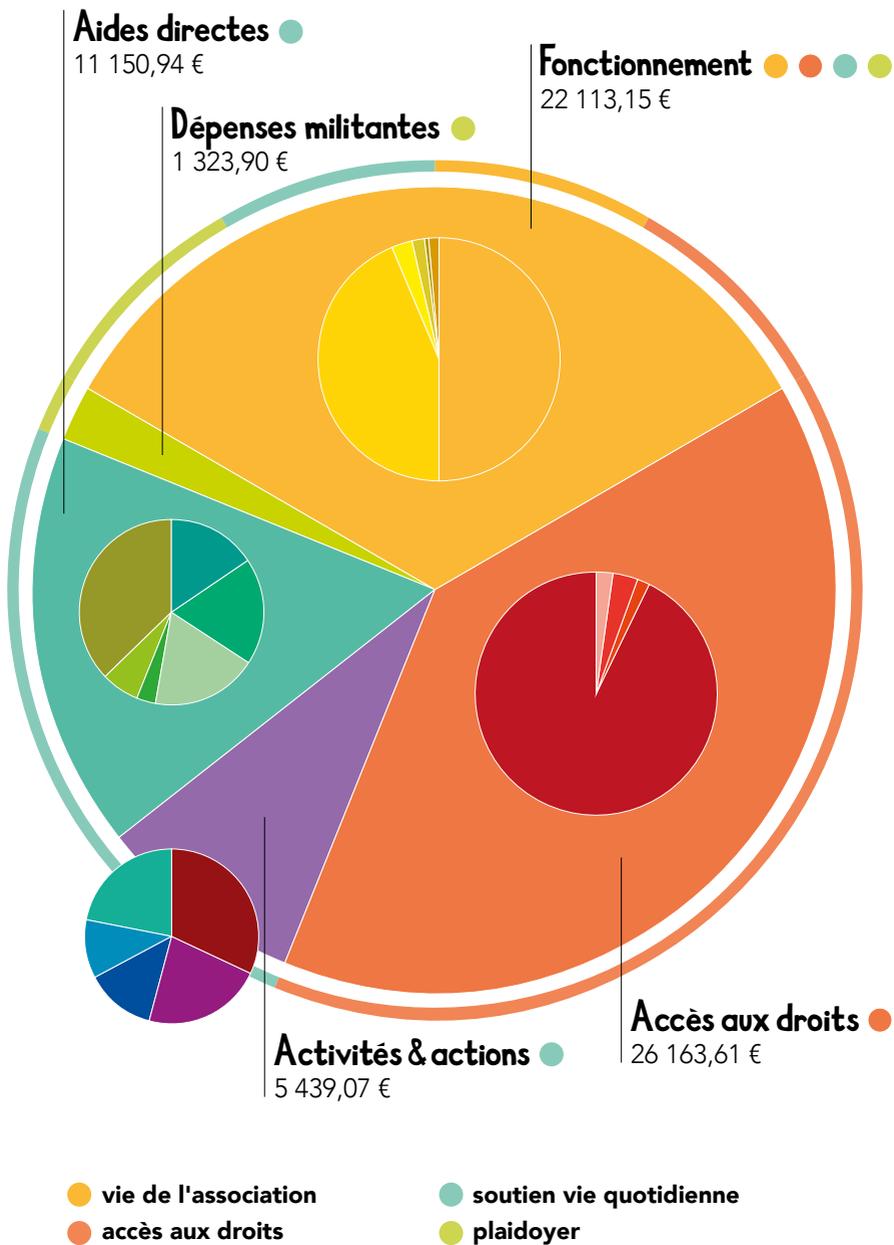


● vie de l'association
● accès aux droits

● soutien vie quotidienne
● plaidoyer

Coups d'oeil des dépenses

Vie de l'association Accès aux droits Soutien vie quotidienne Plaidoyer	Fonctionnement ●	22 113,15 €
	● Frais d'entrée bureau	11 057,73
	● Loyer, abonnements	9 684,44
	● Site web, asso connect	598,74
	● Assurance	343,59
	● Assemblée générale, réunions	134,49
	● Frais bancaires	294,16
Accès aux droits	Accès aux droits ●	26 163,61 €
	● Avocat·e·s	600,00
	● Papiers	917,00
	● Infos	387,88
	● Autonomie numérique	24 258,73
Soutien vie quotidienne	Activités & actions ●	5 439,07 €
	● Atelier cuisine	1 747,17
	● Couronnes	1 202,02
	● Voltaire	720,27
	● Sorties	583,26
	● Services civiques	1 186,35
	Aides directes ●	11 150,94 €
	● Nourriture et hygiène	1 747,78
	● Transport	2 084,76
	● Hébergement	2 073,11
● Télécom	360,49	
● Fournitures scolaires, vêtements	749,50	
● Soutien global aux familles	4 135,30	
Plai- doyer	Dépenses militantes ●	1 323,90 €
Total des dépenses		66 190,67 €



Partie 3 ANNEXES

Questions à l'ordre du jour de l'AG

Au cours de cette Assemblée Générale plusieurs choses vont être votées. À l'ordre du jour et soumises au vote sont :

- L'approbation du rapport moral, d'activité et financier
- Le budget prévisionnel (basé sur le rapport financier)
- Les grandes lignes politiques de l'association qui cadrent son champ d'action et ses pratiques
- L'établissement d'une nouvelle charte de communication afin de re-définir les termes et qualificatif employés, en interne et en externe
- La modification ou non des statuts, notamment en ce qui concerne le processus et la durée de l'adhésion
- Le renouvellement du collège. Toute personne membre de Paris d'Exil est invitée à se présenter si elle veut s'engager plus activement dans l'association
- Les projets pour l'année à venir

L'association

Fonctionnement du collège

Le collège a la fonction de président-e de Paris d'Exil. Il est chargé, entre autres, de superviser les actions, campagnes de plaidoyer et projets de l'association ainsi que son bon fonctionnement. Ses membres sont élu-e-s à l'assemblée générale. Les missions du bureau sont assurées par les membres du collège.

L'organisation

Les statuts posent une base d'organisation pour Paris d'Exil. Ceux-ci peuvent et doivent être toujours repensés pour les faire évoluer. L'association, issue du collectif, garde une volonté de fonctionnement horizontal, qui doit s'articuler au besoin d'avancer efficacement et parfois rapidement. La réflexion doit être collective, de nombreuses avancées ont été réalisées, mais nous pouvons encore améliorer notre fonctionnement interne.

Adhésion

L'adhésion se fait via la plateforme Hello Asso et est accessible sur le site de Paris d'Exil. Les membres de l'association signifient qu'ils et elles adhèrent à ses valeurs et se reconnaissent dans ses prises de position. Cela signifie qu'ils-elles acceptent et signent ses chartes, et suppose un engagement personnel. Les membres de Paris d'Exil sont protégé·e·s par l'assurance de l'association lorsqu'ils-elles effectuent des activités prévues dans son cadre, et lors de manifestations organisées par Paris d'Exil.

Plaidoyer

Afin de monter des campagnes de plaidoyer efficace, il est nécessaire que l'ensemble du collège soit mobilisé. Chaque membre de Paris d'Exil peut et est encouragé à proposer un projet de campagne. Celui-ci doit être soumis au collège qui, si les moyens le permettent, peut le mettre en oeuvre. À cette fin il est proposé qu'une équipe soit créée pour chaque campagne. Elle devrait rassembler des personnes volontaires pour s'engager (une campagne demande de l'énergie et du temps), des personnes exilées et des membres des équipes concernées par le sujet, avec le soutien des membres du collège et de l'équipe communication (notamment pour la mise à disposition des outils nécessaire et l'apport de savoir-faire). Des campagnes avec des membres d'autres collectifs et associations, ou de personnes externes apportant du temps, du savoir-faire et de l'énergie nouvelle, sont bienvenues mais doivent être soumises à l'approbation du collège.

Les statuts

Préambule

L'association Paris d'Exil, créée en novembre 2016 sous le nom de « Collectif Parisien de Soutien aux Exilé-e-s – Paris d'Exil » a été déclarée le 17 décembre 2016 à la Préfecture de Police de Paris suivant la loi du 1^{er} juillet 1901. Ses statuts ont été modifiés et cette modification adoptée à l'Assemblée générale du 5 octobre 2019.

TITRE I – FORME, OBJET ET COMPOSITION

Article 1^{er} - Forme

Il est fondé entre les adhérent-e-s aux présents statuts de l'association, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : « Paris d'Exil ». Sa durée est illimitée.

Article 2 - Objet

Cette association a pour objet :

- De militer en faveur la liberté de circulation et d'installation ; de l'accueil inconditionnel et digne de toute personne cherchant refuge en France, indépendamment des raisons qui l'ont fait quitter son pays d'origine ; de l'égalité des droits.
- De faciliter l'accès des personnes cherchant refuge en France à leurs droits, en visant leur autonomisation dans leurs démarches et décisions
- D'apporter un soutien matériel, sanitaire, linguistique, juridique ou autre à toute personne en situation de précarité, notamment du fait d'une situation de migration.

Article 3 - Siège

Son siège est fixé au 5, rue du Vertbois, 75003 Paris. Il peut être transféré sur simple décision du collège.

Article 4 - Moyen d'action

Paris d'Exil met en œuvre tous les moyens propres à atteindre ses buts, par des actions de témoignages, d'éducation et de formation, et au besoin par voie judiciaire comme la constitution de partie civile.

Article 5 - Ressources

Paris d'Exil pourra recevoir des dons manuels de particuliers, de structures de l'économie sociale et solidaire ou de structures qui partagent les valeurs de l'association. Tout don au-delà de 1000 euros est soumis à l'approbation du collège. Pour compléter ses ressources, l'association pourra recevoir toute somme provenant de ses activités et de ses services dans la limite des dispositions légales et réglementaires.

Article 6 - Composition

L'association se compose d'une seule catégorie d'adhérent-e-s : les membres. Pour être membre, il est nécessaire de présenter une demande

d'adhésion sur le site internet de l'association, qui implique la signature, la lecture et le respect de la « charte de l'adhérent·e à Paris d'Exil » par le membre. Cette adhésion est valide pour une année. Les membres s'engagent à respecter les principes définis à l'article 2 des présents statuts.

Tout·e·s les membres de Paris d'Exil sont des personnes physiques et leur nombre n'est pas limité.

Article 7 - Perte de la qualité d'un membre

La qualité de membre se perd par :

1. La démission
2. Le décès

3. En cas de non-respect des valeurs et des orientations fixées par l'association ou de comportement préjudiciable au mouvement. La radiation est prononcée par le collège, l'intéressé·e ayant été invité·e par lettre recommandée à se présenter devant celui-ci pour fournir des explications.

TITRE II – ORGANES INSTITUTIONNELS

Article 8 - L'Assemblée Générale de « Paris d'Exil »

Article 8.1- Composition

L'Assemblée Générale de l'association comprend tous les membres de l'association. Le droit de vote est accordé à tous les membres de l'association. Ceux-ci peuvent se faire représenter par un autre membre de l'association faisant partie de l'Assemblée Générale. Nul·le ne peut être titulaire de plus de 2 mandats.

Article 8.2- Attributions

- L'Assemblée Générale décide de la politique générale de l'association.
- Elle élit les membres du collège.
- Elle approuve le rapport d'activité (synthèse du rapport moral et du rapport financier).

Article 8.3- Fonctionnement

L'assemblée générale se réunit sur convocation du collège, selon les modalités et l'ordre du jour précis prévus par cette instance. Cette convocation est adressée au moins 15 jours avant la date fixée. Elle peut être convoquée en outre sur un ordre du jour précis et dans les mêmes conditions de délai, à la demande d'au moins la moitié de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité simple.

Article 9 - Le « collège »

Article 9.1- Administration et direction

Le bureau et le conseil d'administration voient leurs fonctions assurées par le collège, depuis le 5 octobre 2019 après adoption des nouveaux statuts. Le collège est investi des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association. Il peut ainsi agir en toutes circonstances au nom de l'association. Il peut désigner un·e de ses membres pour représenter l'association dans tous les actes de la vie civile.

Article 9.2- Responsabilités et représentation

Chaque membre du collège peut être habilité·e à remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation et tout autre acte administratif nécessaire au fonctionnement de l'association et décidé par le collège. Le rôle de gestion de la trésorerie et de gestion administrative (secrétariat), est attribué sur décision à un·e ou des membre·s du collège pour une année renouvelable.

Article 9.2- Responsabilités et représentation

Le collège est composé de référent·e·s de pôles (ou équipes) et de tout·e membre de l'association souhaitant y participer.

Les membres du collège sont sur le même pied d'égalité : chacun·e de ses membres est ainsi co-président·e de l'association.

Article 9.2- Attributions

- Le collège met en œuvre la politique générale de Paris d'Exil dans la ligne déterminée par l'Assemblée générale.
- Il convoque l'Assemblée générale.
- Il assure le suivi et la coordination des activités de l'association et des actions de plaidoyer.
- Il assure les fonctions de gestion de la trésorerie et de gestion administrative.

Article 9.3- Fonctionnement

Le collège se réunit au moins une fois tous les deux mois et dans tous les cas où l'exige l'intérêt de Paris d'Exil. Le collège peut inviter toute personne membre ou non de Paris d'Exil, dont il estime la présence nécessaire pour information ou consultation.

TITRE III- MODIFICATIONS DE STATUTS, DISSOLUTION

Article- 10

Les modifications des statuts sont soumis à l'Assemblée Générale et doivent être acceptés à la majorité des voix. La dissolution de l'association est soumise à une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

La dissolution ne peut être prononcée que si l'Assemblée Générale comprend au moins les 2/3 des membres de l'association présent·e·s ou représenté·e·s. La décision doit être prise à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire est alors convoquée dans les 15 jours qui suivent : elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présent·e·s ou représenté·e·s.

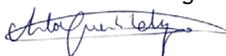
L'Assemblée Générale Extraordinaire de dissolution décide de la dévolution des biens de l'association conformément aux dispositions des articles 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

Statuts adoptés à l'Assemblée Générale de Paris d'Exil, le 30 janvier 2022

Aubépine Dahan
membre du collège



Chloé Guerber
membre du collège



Oriane Sebillotte
membre du collège





STOP

EXPULSIONS

www.parisdexil.org | parisdexil | paris_dexil
@paris_dexil | parisdexil@parisdexil.org



STOP

FRONTEX

STOP EXTERNALISATION

www.parisdexil.org | parisdexil | paris_dexil
@paris_dexil | parisdexil@parisdexil.org



FERMETURE

DES

CRA

www.parisdexil.org | parisdexil | paris_dexil
@paris_dexil | parisdexil@parisdexil.org



DES PAPIERS POUR TOU·TE·S

OU

PAS DE PAPIERS

DU TOUT

www.parisdexil.org | parisdexil | paris_dexil
@paris_dexil | parisdexil@parisdexil.org



MOINS DE POLICE



www.parisdexil.org | parisdexil | paris_dexil
@paris_dexil | parisdexil@parisdexil.org



www.parisdexil.org | parisdexil | paris_dexil
@paris_dexil | parisdexil@parisdexil.org



LES FRONTIÈRES LES POLITIQUES MIGRATOIRES TUENT

www.parisdexil.org | parisdexil | paris_dexil
@paris_dexil | parisdexil@parisdexil.org



ÉGALITÉ DES DROITS POUR TOU·TE·S



www.parisdexil.org | parisdexil | paris_dexil
@paris_dexil | parisdexil@parisdexil.org



LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION

www.parisdexil.org | parisdexil | paris_dexil
@paris_dexil | parisdexil@parisdexil.org

Remerciements

Nous souhaitons remercier tou·tes celles et ceux qui rendent possible les actions que nous accomplissons à Paris d'Exil.

Merci aux donateurs, donatrices et aux fondations qui nous ont soutenu financièrement en 2022. Ces dons sont plus que jamais indispensables.

Merci aux soutiens de Paris d'Exil, qu'ils et elles soient loin ou sur le terrain avec nous, car nos actions ne peuvent être mises en place ou perdurer dans le temps, qu'avec leur aide collective.

Merci à l'équipe de Paris d'Exil, aux services civiques et aux stagiaires pour le temps et l'énergie consacrés aux missions que nous accomplissons, en plus de leur emploi, de leurs activités ou de leurs études. Un remerciement tout particulier à Alina, Paul, Tanel, Maiwenn, Emma et Anik pour leur investissement sans faille, en dépit des contraintes de leurs études et examens.

Merci à toutes celles et ceux qui nous accueillent dans leurs locaux : aux équipes de la bibliothèque Couronnes, de la FASTI et de la Maison du Bas Belleville ; au Curry-Vavart de nous accueillir au Shakirail ; à la fondation Armée du Salut pour son local mis à disposition durant plusieurs mois.

Merci aux professeur·es de Couronnes et aux enseignant·es du lycée Voltaire.

Merci à l'ensemble des hébergeur·ses et associations solidaires qui accueillent les personnes que nous accompagnons.

Merci à tou·tes les associations avec qui nous montons des projets, groupes de travail, événements ; qui assurent le relais et le soutien de nombreuses personnes dans leur vie quotidienne et leurs démarches, et qui sont en grande partie cités de ce rapport.

Merci à l'ensemble de nos partenaires de terrain, d'actions, de manifestation, nous militons ensemble pour le respect des droits de toutes et tous, pour la liberté de circulation et d'installation et tant d'autres sujets.

Merci à toutes et à tous !

Réalisation

Ce rapport a été rédigé avec le concours de toute l'équipe de Paris d'Exil. Nous remercions tout particulièrement Oriane, pour la mise en page, le design et ses talents de graphiste.



Rapport d'activité

2022

Paris d'Exil